

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale
Le lundi, 27 juin 2022
19h00**

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Huit (8) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

Sont absents :	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Joanne Doiron	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption des procès-verbaux.
 - 5.1 Réunion ordinaire du 13 juin 2022.
 - 5.2 Réunion extraordinaire du 20 juin 2022.
6. Présentation des rapports.
 - 6.1 Comité Plénier du 30 mai 2022.

7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
 - 7.1 Budget 2022 révisé du Fonds général.
 - 7.2 Vente d'un bien excédentaire – Camion d'incendie.
 - 7.3 Soumissions reçues – Infrastructures rue Principale (Phase 2).
 - 7.4 Autorisations pour des prêts intérimaires ou marge de crédit.
 - 7.5 Demande d'autorisation - Article 98 du plan rural :
 - 7.5.1 Accès privé (Haut-Sheila).
 - 7.5.2 Chemin de la Pointe (Haut-Sheila).
 - 7.5.3 Chemin Pont Odilon (Petit-Tracadie).
 - 7.6 Demandes de recommandation à la CSRPA pour une modification au plan rural :
 - 7.6.1 Parc de ferraille.
 - 7.6.2 Parc de ferraille et autres.
 - 7.7 Demande de modification au plan rural – Amendements divers :
 - 7.7.1 Première lecture de l'arrêté 030-12-2019.
 - 7.7.2 Deuxième lecture de l'arrêté 030-12-2019.
 - 7.8 Autorisation du conseil pour une formation.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
 - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 4.
 - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 2.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

Résolution 2022-162

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 7.8 « Autorisation du conseil pour une formation ».

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

5.1 Réunion ordinaire du 13 juin 2022.

Résolution 2022-163

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2 Réunion extraordinaire du 20 juin 2022.

Résolution 2022-164

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Guy Basque

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

6.1 Comité Plénier du 30 mai 2022.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES

7.1 Budget 2022 révisé du Fonds général.

Résolution 2022-165

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du département des Finances, le conseil municipal accepte le budget 2022 révisé du Fonds général tel que présenté.

ADOPTÉE

7.2 Vente d'un bien excédentaire – Camion d'incendie.

Résolution 2022-166

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QUE suite à la recommandation du département du Service d'incendie, soit déclaré comme bien excédentaire le camion 1992 GMC Topkick 1200 gallons et que la municipalité procède à la vente dudit bien par un appel d'offres public.

ADOPTÉE

7.3 Soumissions reçues – Infrastructures rue Principale (Phase 2).

Résolution 2022-167

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Dianna May Savoie

ENTENDU QUE dans le cadre du projet INFRASTRUCTURES RUE PRINCIPALE – PHASE 2 (PROJET 546-16-2), la municipalité a reçu une seule soumission d'entrepreneur,

ENTENDU QUE le prix du seul soumissionnaire est trop élevé par rapport au budget pour ce projet,

IL EST RÉSOLU QUE suite à la recommandation de l'administration municipale, la municipalité n'accepte pas la seule soumission reçue pour le projet INFRASTRUCTURES RUE PRINCIPALE – PHASE 2 (PROJET 546-16-2)

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'administration municipale soit autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE

7.4 Autorisations pour des prêts intérimaires ou marge de crédit.

Résolution 2022-168

Proposé par Dianna May Savoie

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE le présent point soit reporté à une date ultérieure.

ADOPTÉE

7.5 Demande d'autorisation - Article 98 du plan rural.

7.5.1 Accès privé (Haut-Sheila).

Résolution 2022-169

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Guy Basque

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant les NID 20140232, 20658696 et 20121778 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la construction d'un nouveau bâtiment et dont l'accès se fait par un accès privé sans nom à Haut-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant les NID 20140232, 20658696 et 20121778 et situé sur un accès privé sans nom à Haut-Sheila.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du plan rural advenant que le propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit accès privé aux normes de la municipalité.

ADOPTÉE

7.5.2 Chemin de la Pointe (Haut-Sheila).

Résolution 2022-170

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Thérèse Brideau

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20162517 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la construction d'un nouveau bâtiment et dont l'accès se fait par l'accès privé intitulé chemin de la Pointe à Haut-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20162517 et situé sur l'accès privé intitulé chemin de la Pointe à Haut-Sheila.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du plan rural advenant que le propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit accès privé aux normes de la municipalité.

ADOPTÉE

7.5.3 Chemin Pont Odilon (Petit-Tracadie).

Résolution 2022-171

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20153615 conformément à l'article 98 du plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la construction d'un nouveau bâtiment et dont l'accès se fait par l'accès privé intitulé chemin Pont Odilon à Petit-Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal ne considère pas que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20153615 et situé sur l'accès privé intitulé chemin Pont Odilon à Petit-Tracadie.

IL EST CEPENDANT ENTENDU QUE la municipalité est prête à réviser sa décision en vertu de l'article 98 du plan rural advenant que le propriétaire prenne des mesures satisfaisantes pour aménager ledit accès privé aux normes de la municipalité.

ADOPTÉE

7.6 Demandes de recommandation à la CSRPA pour une modification au plan rural.

7.6.1 Parc de ferraille.

Résolution 2022-172

Proposé par Geoffrey Saulnier

Appuyé par Guy Basque

CONSIDÉRANT QUE l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil doit demander par écrit l'avis du Comité de révision de la planification de la CSRPA préalablement à l'adoption d'un arrêté pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme et que cet arrêté a pour but de permettre l'aménagement d'un parc à ferraille, d'achat ou prise de véhicules, de vente et d'installation de pièces d'autos et d'un garage de mécanique sur la propriété ayant le NID 40010852 et située au 5508, Route 11 à Brantville.

IL EST RÉSOLU que le greffier municipal demande par écrit au Comité de révision de la planification de la CSRPA de donner au conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté dans les trente (30) jours de la demande.

ADOPTÉE

7.6.2 Parc de ferraille et autres.

Résolution 2022-173

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Geoffrey Saulnier

CONSIDÉRANT QUE l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil doit demander par écrit l'avis du Comité de révision de la planification de la CSRPA préalablement à l'adoption d'un arrêté pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme et que cet arrêté a pour but de permettre l'aménagement d'un parc à ferraille, de vente de pièces d'autos, d'un service de coupe de gazon, d'une franchise d'installation de pneu et d'un garage de mécanique sur la propriété ayant le NID 40434128 et située au 29, rue de la Source à Haut Rivière du Portage.

IL EST RÉSOLU que le greffier municipal demande par écrit au Comité de révision de la planification de la CSRPA de donner au conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté dans les trente (30) jours de la demande.

ADOPTÉE

7.7 Demande de modification au plan rural – Amendements divers.

7.7.1 Première lecture de l'arrêté 030-12-2019.

Résolution 2022-174

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'arrêté no 030-12-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la 1^{re} lecture par son titre de l'arrêté 030-12-2019

7.7.2 Deuxième lecture de l'arrêté 030-12-2019.

Résolution 2022-175

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'arrêté no 030-12-2019 intitulé « Arrêté modifiant le plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

ADOPTÉE

Le maire fait la 2e lecture par son titre de l'arrêté 030-12-2019.

7.8 Autorisation du conseil pour une formation.

Résolution 2022-176

Proposé par Thérèse Brideau

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le chef pompier soit autorisé à participer à la Conférence sur le leadership des pompiers de l'Atlantique 2022 qui doit avoir lieu à Halifax.

ADOPTÉE

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune

9. CORRESPONDANCES

9.1 Correspondances envoyées: No 1 à No 4.

Pour information.

9.2 Correspondances reçues: No 1 à No 2.

Reçue: 1 et 2.

Pour information.

10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL

- La conseillère Chantal Mazerolle félicite la Société culturelle des Tracadilles pour l'organisateur d'un spectacle afin de recueillir des fonds pour le parc de jeux l'école La Ruche.
- La conseillère Rita Benoit invite la population à participer au pique-nique de Saint-Irénée qui doit avoir lieu le 10 juillet prochain ainsi qu'aux activités de la municipalité pour le 1er juillet.
- La conseillère Dianna May Savoie remercie et félicite le directeur général pour son initiative d'inviter les directeurs de départements à la présentation de véhicules municipaux lors d'une conférence de presse.
- Le conseiller Geoffrey Saulnier remercie le ministère des Transports qui a commencé à réparer les routes provinciales.
- Le maire Denis Losier félicite le greffier municipal pour avoir reçu une certification d'attestation professionnelle de l'AAMNB.

11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC

- Aucun

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une citoyenne demande si la municipalité a commencé à travailler sur un projet d'arrêté sur le bruit et se plaint aussi sur des feux d'artifice qui ont été faits vers 1 heure du matin. La citoyenne félicite le greffier municipal pour son travail.
- Une citoyenne se demande pourquoi personne ne fait rien pour les véhicules qui se stationnent sur le terrain de l'église de Tracadie et se plaint de débris sur un terrain.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Rita Benoit propose que la réunion soit levée à 19h50 approximativement.

Denis Losier, Maire

Joey Thibodeau, Greffier municipal